



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 2 juillet, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **5781, rue Notre-Dame Est** - visant à permettre l'installation temporaire d'équipements mécaniques amovibles ainsi que des écrans visuels et acoustiques en cour avant, et ce, malgré les dispositions des articles 342 et 347 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) ainsi qu'à l'article 6 du Règlement sur les clôtures et les haies (RCA02-27012).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 12^E JOUR DE JUIN 2019

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux